

Unité départementale de Lille  
44 rue de Tournai  
CS 40259  
59019 LILLE

LILLE, le 13/06/2023

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 15/05/2023

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **FLANDRIA ALUMINIUM**

40 route de Deûlemont  
BP 69 WARNETON  
59560 Comines

Références : Contrôle inopiné du 15/05/2023  
Code AIOT : 0007000471

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 15/05/2023 dans l'établissement FLANDRIA ALUMINIUM implanté 40, route de Deûlemont 59560 Warneton. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

Cette visite d'inspection s'inscrit dans le cadre du plan des visites d'inspections approfondies de la DREAL Hauts-de-France au titre de l'année 2023.

Dans le cadre de la campagne annuelle de contrôles inopinés 2023 pilotée par la DREAL, il a été réalisé un prélèvement d'eau résiduaire visant à détecter la présence de légionelle dans les circuits de refroidissement de la presse et de la fonderie. Ce prélèvement a été effectué par le laboratoire Dekra.

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- FLANDRIA ALUMINIUM

- 40, route de Deûlemont 59560 Warneton
- Code AIOT : 0007000471
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

La société FLANDRIA ALUMINIUM est spécialisée dans la fabrication de profilés en aluminium sur le site de Warneton depuis plus de 40 ans.

Le site est composé d'une fonderie d'aluminium, d'un atelier de fabrication de profilés, d'un atelier de fabrication de filières, d'un atelier d'usinage et d'un atelier d'assemblage.

L'installation est soumise à autorisation au titre des rubriques n°2552 (fonderie de métaux et alliages non ferreux), 2560 (travail mécanique des métaux), 2565 (traitement de surfaces) et à enregistrement au titre de la rubrique n°2921 (tours aéroréfrigérantes). Le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a été délivré le 29 novembre 2007 suite à une extension de l'atelier de fabrication de profilés. L'installation relève également de la directive 2010/75/UE dite IED (rubrique 3250.b).

Il existe deux circuits d'eau de refroidissement :

- un circuit comprenant deux tours aéroréfrigérantes refroidissant les presses (circuit presse) ;
- un circuit comprenant deux tours également refroidissant la fonderie (circuit fonderie).

**Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- la prévention contre la légionellose

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;

- le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
- le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Le jour du contrôle, les deux TAR du circuit fonderie étaient à l'arrêt.

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Dispositions générales relatives à l'entretien préventif	Arrêté Préfectoral du 29/11/2007, article 8.1.3.1	/	Sans objet
2	Entretien préventif de l'installation en fonctionnement	Arrêté Préfectoral du 29/11/2007, article 8.1.3.2	/	Sans objet
3	Actions à mener en cas de présence de légionelles	Arrêté Préfectoral du 29/11/2007, article 8.1.5	/	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Suite à l'examen du rapport d'analyse détaillant les résultats des échantillons prélevés le 15/05/2023 sur les 2 tours aéroréfrigérantes du circuit presse (le circuit fonderie était à l'arrêt le jour du contrôle), les résultats des analyses en légionelles mettent en évidence une concentration en Légionelle spèce inférieure à 100 000 unités formant colonies par litre d'eau (UFC/l). Les valeurs des concentrations relevées dans les circuits Presse et Fonderie sont donc inférieures au seuil de concentration en Legionella pneumophila de 100 000 UFC/l dans l'eau du circuit.

## 2-4) Fiches de constats

### N° 1 : Dispositions générales relatives à l'entretien préventif

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 29/11/2007, article 8.1.3.1
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, la prévention de la légionellose
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<p><b>Prescription contrôlée :</b></p> <p>Une maintenance et un entretien adaptés de l'installation sont mises en place afin de limiter la prolifération des légionelles dans l'eau du circuit et sur toutes les surfaces de l'installation en contact avec l'eau du circuit où pourrait se développer un biofilm.</p> <p>L'exploitant s'assure du bon état et du bon positionnement du dispositif de limitation des entraînements vésiculaires.</p> <p>Un plan d'entretien préventif, de nettoyage et désinfection de l'installation, visant à maintenir en permanence la concentration des légionelles dans l'eau du circuit à niveau inférieur à 1000 unités formant calories par litre d'eau est mis en oeuvre sous la responsabilité de l'exploitant</p>
<p><b>Constats :</b> Une vérification visuelle sur site a permis de constater la propreté et le bon état de surface de l'installation ainsi que le bon état et le bon positionnement du dispositif de limitation des entraînements vésiculaires. Afin de limiter la prolifération des légionelles dans l'eau du circuit, l'exploitant déclare effectuer un test bactérien par semaine.</p> <p>L'inspection a constaté également la présence de deux filtres sur le réseau équipés de témoins de colmatage. Ces filtres sont remplacés tous les quinze jours.</p> <p>Afin d'entretenir le dispositif d'entraînement vésiculaire et pour ainsi éviter tout dépôt bactérien, le circuit fonderie dispose d'une pompe de circulation. Le bon écoulement du circuit presse est lui assuré par écoulement gravitaire.</p> <p>L'exploitant tient à jour un plan d'entretien préventif de nettoyage et de désinfection de l'installation. Ce plan a été présenté à l'inspection.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des dispositions à appliquer lors du traitement choc avant arrêt des circuits,</li> <li>- les dispositions à appliquer lors de la vidange des circuits,</li> <li>- les dispositions à adopter lors du nettoyage et de la désinfection des circuits</li> </ul>
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

N° 2 : Entretien préventif de l'installation en fonctionnement

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 29/11/2007, article 8.1.3.2
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, la prévention de la légionellose
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> L'installation est maintenue propre et dans un bon état de surface pendant toute la durée de son fonctionnement. Afin de limiter les phénomènes d'entartrage et de corrosion, qui favorise la formation du biofilm sur les surfaces de l'installation et la prolifération des légionelles, l'exploitant s'assure d'une bonne gestion hydraulique dans l'ensemble de l'installation (régime turbulent) et procède à un traitement régulier à cet effet permanent de son installation pendant toute la durée de son fonctionnement. Le traitement pourra être chimique ou mettre en œuvre tout autre procédé dont l'exploitant aura démontré l'efficacité sur le biofilm et sur les légionelles dans les conditions de fonctionnement de l'exploitation. Le dispositif de purge de l'eau du circuit permet de maintenir les concentrations minérales à un niveau acceptable en adéquation avec le mode de traitement de l'eau.
<b>Constats :</b> L'installation est maintenue propre et dans un bon état de surface. La bonne gestion hydraulique ainsi que le traitement régulier des installations sont assurés pendant toute la durée de fonctionnement. Le traitement mis en œuvre est un traitement chimique continu composé des produits suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le Biocide oxydant Ovide XB : Biocide mis en œuvre une fois par semaine pour chaque circuit,</li><li>- Le TECSEL 630 : Javel assurant la fonction de chloration mis en place lors des appoints,</li><li>- L'acticide DB 20 : Bioacide utilisé lors des traitements choc des 22/12/2022 et 06/01/2023</li><li>- Le Antitartre-Anticorrosion-Biodispersant Ovide 122 : Anti-tartre, corrosion et bio-dispersant mis en place 6 jours sur 7 et après chaque redémarrage des installations</li></ul> L'inspection a pu constater sur site le bon fonctionnement du dispositif de purge.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 3 : Actions à mener en cas de présence de légionelles**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 29/11/2007, article 8.1.5																																				
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, la prévention de la légionellose																																				
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet																																				
<b>Prescription contrôlée :</b> Si les résultats des analyses en légionelles, selon la norme NFT90-431, mettent en évidence une concentration en <i>Legionella</i> spèce supérieure ou égale à 10 000 unités formant colonies par litre d'eau, l'exploitant arrête dans les meilleurs délais l'installation de refroidissement selon une procédure d'arrêt immédiat qu'il aura préalablement définie et réalise la vidange, le nettoyage et la désinfection de l'installation de refroidissement. La procédure d'arrêt immédiat prendra en compte le maintien de l'outil et les conditions de sécurité de l'installation, et des installations associées.																																				
<b>Constats :</b> D'après le rapport d'analyse (référence : E2102377/2301 du 25 mai 2023), les résultats pour le circuit presse sont conformes et les valeurs des concentrations relevées dans les circuits sont inférieures au seuil de concentration en <i>Legionella pneumophila</i> de 100 UFC/L dans l'eau du circuit. La TAR du circuit fonderie étant à l'arrêt le jour du contrôle, aucun prélèvement n'a été effectué sur le circuit fonderie.  <table border="0" style="width: 100%;"><thead><tr><th style="width: 40%;"></th><th style="width: 20%; text-align: center;">Circuit Presse</th><th style="width: 40%;"></th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">Paramètres</td><td></td><td style="text-align: center;">Résultats</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Date du prélèvement</td><td></td><td style="text-align: center;">15/05/23</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Heure du prélèvement</td><td></td><td style="text-align: center;">09h35</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Couleur de l'eau</td><td></td><td style="text-align: center;">Eau jaunâtre</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Dépôts</td><td></td><td style="text-align: center;">Absence</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Température in situ</td><td></td><td style="text-align: center;">18,6°C</td></tr><tr><td style="text-align: center;">ph</td><td></td><td style="text-align: center;">9,2</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Conductivité</td><td></td><td style="text-align: center;">801 mS/cm</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Turbidité</td><td></td><td style="text-align: center;">6,04 NTU</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Date de la dernière désinfection choc</td><td></td><td style="text-align: center;">06/01/23</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Légionelle pneumophila</td><td></td><td style="text-align: center;">Concentration &lt; 100 UFC/L</td></tr></tbody></table>		Circuit Presse		Paramètres		Résultats	Date du prélèvement		15/05/23	Heure du prélèvement		09h35	Couleur de l'eau		Eau jaunâtre	Dépôts		Absence	Température in situ		18,6°C	ph		9,2	Conductivité		801 mS/cm	Turbidité		6,04 NTU	Date de la dernière désinfection choc		06/01/23	Légionelle pneumophila		Concentration < 100 UFC/L
	Circuit Presse																																			
Paramètres		Résultats																																		
Date du prélèvement		15/05/23																																		
Heure du prélèvement		09h35																																		
Couleur de l'eau		Eau jaunâtre																																		
Dépôts		Absence																																		
Température in situ		18,6°C																																		
ph		9,2																																		
Conductivité		801 mS/cm																																		
Turbidité		6,04 NTU																																		
Date de la dernière désinfection choc		06/01/23																																		
Légionelle pneumophila		Concentration < 100 UFC/L																																		
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite																																				
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet																																				